Publié sur actualites/reforme-des-retraites[2] (<a href="https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/reforme-des-retraites">https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/reforme-des-retraites</a>[2] (<a href="https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/reforme-des-retraites/reforme-des-ref

## Réforme des retraites

27 septembre 2023

Les nouvelles dispositions relatives à la retraite prévues par la loi 2023-470 du 14 avril 2023 sont entrées en vigueur au 1er septembre 2023.

Ainsi, l'âge légal de départ à la retraite passera progressivement de 62 ans à 64 ans et l'augmentation de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite sans décote s'accélère pour atteindre 43 annuités (172 trimestres).

<u>Le simulateur de votre espace sécurisé ENSAP</u>, intègre désormais ces nouvelles dispositions. Si vous avez cotisé à plusieurs régimes de retraite, vous pouvez aussi utiliser le simulateur de votre compte retraite accessible sur le site <u>info-retraite.fr</u>

Vous pouvez également consulter les tableaux présentant les <u>évolutions de l'âge de départ à la retraite</u> et la <u>durée de cotisation</u> nécessaire pour obtenir une retraite sans décote.

Les nouvelles dispositions liées à la réforme seront publiées sur notre site et intégrées au simulateur au fur et mesure de la publication des décrets d'application.